

# BULAC

[도서관] [शिक्षक] [അക്കാദമിക്] [سلك]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/14/268

Rédigé par  
Christophe Pérales

Téléphone  
01 81 69 18 17

Courriel  
christophe.perales@bulac.fr

Date  
26 mai 2014

## COMPTE RENDU

Conseil scientifique du 6 décembre 2013

### Participants présents

#### Membres du conseil scientifique

Dominique AKHOUN-SCHWARB	Damien CHAUSSENDE	François LAGIRARDE
Véronique BÉRANGER	Aboubakr CHRAÏBI	Jean-Luc RACINE
Michèle BERNARDINI	Leyla DAKHLI	Thomas TABERY
Étienne BOISSERIE	Thomas DE BRUIJN	Michèle THERRIEN
Chantal CHANSON-JABEUR	Marie-Élizabeth DUCREUX	

#### Membres de droit

Marie-Lise TSAGOURIA

#### Invités

Alexandre ASANOVIC	Odile GRANDET	Clotilde MONTEIRO
		Christophe PÉRALES

### Participants excusés

#### Membres du conseil scientifique

Alain BLUM	Redouane DJAMOURI	Henri LAURENS
Pierre BOILLEY	Ève FEUILLEBOIS	Gérard TOFFIN

#### Invités

Émile PAGE	Francis RICHARD	Soline SUCHET
------------	-----------------	---------------

Prochaine réunion le  
13 juin 2014 à 9h30

Lieu et Adresse  
BULAC - Salle du conseil  
65 rue des Grands Moulins - Paris 13ème

### Ordre du jour

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE PRÉCÉDENT
3. PRÉSENTATION DU GRAND ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE (GED) DU CAMPUS CONDORCET ET DISCUSSION SUR LES PERSPECTIVES DE COLLABORATION AVEC LA BULAC
4. GESTION DU SUCCÈS À LA BULAC : PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION
5. POINT ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL SUR LES COLLECTIONS DE LA BULAC

## 1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

---

Le mandat de Président d'Éric Meyer étant arrivé à expiration, la séance est ouverte par Michèle Therrien, doyenne d'âge, qui après avoir souhaité la bienvenue aux participants, demande aux candidats à la succession d'Éric Meyer de se manifester. Seul postulant, Jean-Luc Racine présente sa candidature : membre du conseil scientifique de la BULAC depuis trois ans, il est directeur de recherche émérite au CNRS, spécialiste de l'Asie du Sud. Il souhaite inscrire son action dans les pas des deux précédent présidents, en faisant en sorte que soit maintenue la bonne entente qui a prévalu jusqu'à présent entre le conseil scientifique et les autres instances de la BULAC : il s'engage notamment à travailler en étroite collaboration avec le futur président du conseil d'administration. Jean-Luc Racine souligne en outre l'importance de la singularité institutionnelle de la BULAC : même si des liens privilégiés existent naturellement entre la bibliothèque et l'INALCO, la BULAC est au service de tous les membres du GIP. Jean-Luc Racine établit un parallèle entre ce positionnement et celui de la FMSH vis-à-vis de l'EHESS.

*Jean-Luc Racine est élu Président du conseil scientifique de la BULAC par 11 voix pour et 1 abstention.*

Suite à l'élection, il est procédé à un tour de table, afin que les nouveaux membres du conseil puissent se présenter et connaître l'ensemble des participants. Jean-Luc Racine note avec satisfaction la présence autour de la table de spécialistes de toutes les aires géolinguistiques couvertes par la BULAC. Cet équilibre est très précieux pour la bonne conduite des travaux du conseil.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE PRÉCÉDENT

---

Revenant sur le point 6 du procès-verbal du précédent conseil scientifique, Jean-Luc Racine indique que le répertoire constitué par la Mission coordination enseignement et recherche de la BULAC gagnerait à être recoupé avec le travail d'identification des unités de recherche qu'implique le projet de « Livre blanc » du CNRS sur les groupements scientifiques.

Dans le même ordre d'idée, Marie-Élizabeth Ducreux signale le recensement en cours des chercheurs et enseignants-chercheurs du groupement de recherche Connaissance de l'Europe médiane (GDR CEM) ; Chantal Chanson-Jabeur fait état du même type de projet pour le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Moyen-Orient et mondes musulmans ; Aboubakr Chraïbi rappelle pour mémoire les trois autres GIS du CNRS consacrés aux études aréales : Asie, Études africaines et l'Institut des Amériques.

*Le procès-verbal du conseil scientifique du 14 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.*

## 3. PRÉSENTATION DU GRAND ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE (GED) DU CAMPUS CONDORCET ET DISCUSSION SUR LES PERSPECTIVES DE COLLABORATION AVEC LA BULAC

---

Odile Grandet introduit son propos en soulignant d'emblée combien la BULAC constitue une source d'inspiration pour le GED dont elle est le chef de projet : les logiques qui président à la constitution des deux équipements présentent en effet de nombreux points de similitude, et par ailleurs, le projet de la BULAC a été exceptionnellement bien documenté.

Le projet Condorcet consiste en la création *ex nihilo*, sur une friche urbaine que quittent progressivement ses entrepôts, d'un campus universitaire sur deux implantations : Porte de la Chapelle et Plaine Saint-Denis, soit en lisière de la capitale (le métro parisien dessert depuis 11 mois le chantier, à moins de 800 mètres). Le campus a vocation à accueillir principalement les étudiants de premier cycle de Paris 1 et des équipes de recherche sur 180 000 m<sup>2</sup> de surfaces universitaires. Le projet regroupe 10 partenaires : le CNRS, l'EHESS, l'École nationale des Chartes, l'EPHE, la FMSH, l'INED, et les universités de Paris 1, 3, 8 et 13. Outre le GED et des espaces pour les laboratoires et les équipes de recherche, il comprend des lieux de colloques, de restauration, d'hôtellerie, des équipements sportifs ou destinés à la petite enfance (garderie, crèche), ainsi que

des facilités d'hébergement en logement étudiant (par exemple, pour des doctorants chargés de famille).

Le GED prend place sur le site d'Aubervilliers, en Plaine Saint-Denis, principal site du campus avec 156 439 m<sup>2</sup> SHON prévus de constructions nouvelles. Aubervilliers regroupera notamment le GED et les espaces dédiés à la recherche : l'axe central du projet de GED vise à assurer une interaction, voire une intrication très forte entre la documentation et la recherche. C'est le principal défi du projet, conçu comme une « bibliothèque-laboratoire ». Le GED (selon la dénomination provisoire donnée à l'équipement pendant la phase de chantier) permettra la mutualisation d'une cinquantaine de petites bibliothèques de recherche existantes, qu'il s'agit de développer, et de bibliothèques universitaires qui restent pour leur part largement à constituer. Le bâtiment (construction et premier équipement) est financé à 100% par la Région Île-de-France, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet. L'État a pour sa part pris en charge les coûts liés à la démolition et à la dépollution du site.

D'un point de vue fonctionnel, les points saillants du programme sont les suivants :

- une forte proportion de documents en libre-accès, permise par le caractère minoritairement patrimonial des collections : l'implantation en libre-accès sera la règle pour les imprimés, y compris les tirés-à-part et les monographies non reliées ; l'implantation en magasins sera réservée aux documents le justifiant pour des raisons de conservation (plaques de verre par exemple) ou du fait de conditions de communication particulières (archives scientifiques). On estime actuellement à 29,5 kml le volume des collections en libre-accès, à 14,8 kml celui des fonds d'archives, à 1 720 ml celui des documents de la Réserve.
- la mise à disposition dans les unités de recherche, sur une durée longue (12 à 18 mois), de corpus entiers doit être possible : cette exigence ne remet pas en cause le caractère mutualisé de l'équipement (il ne s'agit pas de reconstituer çà et là des bibliothèques de laboratoire) car il doit être possible d'y répondre en mobilisant les doublons pour l'heure stockés au CTLe (5,7 kml de collections) ;
- 1 330 places de lecture, afin notamment d'accueillir les étudiants de master dans de bonnes conditions. Le choix a été fait d'une imbrication des places de lecture et des surfaces allouées à la présentation des collections : ce type d'implantation constitue une contrainte forte d'un point de vue architectural, qui exigera des cabinets concourants des solutions élaborées, afin de garantir partout où nécessaire un éclairage en lumière naturelle, même sur des espaces de travail éloignés des parois vitrées ;
- une forte intégration des usages numériques : les études préalables ont montré une pratique intensive des *digital humanities* par les équipes de recherche et la nécessité d'équipements techniques offrant une forte interopérabilité. Les ressources et outils numériques doivent pouvoir être utilisés partout, sans rupture fonctionnelle pour l'usager final, ce qui implique par exemple un portail d'accès unique aux ressources en ligne : ce n'est pas si simple à réaliser si l'on prend en compte l'ensemble des besoins. Le projet de GED inclut par exemple un important programme de numérisation ; il participe également au projet Biblissima qui doit permettre l'interrogation unifiée des différents catalogues de manuscrits médiévaux et de la Renaissance. Pour l'ensemble du volet numérique, l'équipe de projet du GED travaille en étroite collaboration avec le chargé de mission qui instruit l'ensemble de ces questions d'instrumentation des SHS pour le campus ;
- un équipement bioclimatique offrant un grand confort d'usage, et une totale accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap. Par ailleurs, un accès 24 heures sur 24 doit être possible, sinon dès l'ouverture, du moins à terme en fonction des besoins constatés ;
- un équipement qui doit favoriser les rencontres académiques, mais aussi, au-delà, à l'échelle du territoire, la diffusion des savoirs : expositions, conférences, projections... et présence d'un café dans le bâtiment.

D'un point de vue documentaire, la cartographie des fonds des 35 sites versants est en cours, avec analyse des recoupements et constitution de listes d'acquisitions complémentaires. Le travail est conduit en collaboration étroite avec les enseignants-chercheurs et chercheurs, sur la base d'une réunion mensuelle environ. L'organisation projetée pour les collections prend en compte leur caractère hybride (collections sur supports physiques et collections dématérialisées). Elle ne cherche pas à tout couvrir, et s'appuie sur des découpages par « territoires de recherche » (histoire des textes – philologie par exemple) plutôt que sur des découpages disciplinaires : ce choix fort déterminera une organisation singulière des collections en libre-accès, qui épouse les logiques scientifiques, y compris dans le temps (évolutivité de l'implantation des collections), et manifeste donc aussi l'histoire des programmes de recherche.

Le calendrier du projet de GED est pour l'heure le suivant :

- élaboration du programme architectural : de mars 2012 à décembre 2013
- mandat de maîtrise d'ouvrage donné à la Région : octobre 2013
- lancement du concours d'architecture : octobre 2013
- choix de la maîtrise d'œuvre : novembre 2014
- livraison du bâtiment : fin 2018

Jean-Luc Racine remercie Odile Grandet pour sa présentation qui offre une vision large du projet de GED, en le situant dans son contexte. Plusieurs points ont retenu son attention, qui lui semblent très structurants pour le projet, notamment le parti pris de fusion des bibliothèques existantes et l'accent mis sur les équipes de recherche plus que sur les laboratoires. La question des collaborations entre le futur GED et la BULAC se pose par ailleurs. Plus spécifiquement, quid des collections actuellement déposées à la BULAC lorsque les équipes concernées par ces fonds auront rejoint le Campus Condorcet ? Et quelle articulation scientifique et linguistique prévoir entre la BULAC et le GED ? La bibliothèque de la FMSH par exemple ne comporte que des documents en caractères latins, alors qu'elle traite du monde entier. Ces questions constituent-elles des difficultés ou non ?

Odile Grandet précise tout d'abord qu'elle a dû mal s'exprimer, mais que le projet n'est pas davantage centré sur les équipes de recherche que sur les laboratoires. Concernant l'articulation entre la BULAC et le GED, il n'y a pas pour elle de difficulté particulière : il s'agit d'un cas classique de coordination des politiques documentaires, dans le cadre de la carte documentaire existant en Île-de-France. Ainsi la BULAC n'est pas la seule institution concernée : la BIUS, la BnF, la BDIC le sont également. Et de même, côté GED, si la réflexion concerne bien évidemment un poids lourd comme la bibliothèque de la FMSH, elle englobe également sans exclusive toutes les bibliothèques concernées par le projet Condorcet, et notamment celles de l'IHEAL et de l'INED (cette dernière étant la seule à déménager complètement sur le Campus). Tout est affaire de coordination et devrait trouver sa solution dans ce cadre : aujourd'hui sur ce point le travail reste à conduire, et le groupe de travail précédemment évoqué à armer pour ce faire, notamment afin d'identifier les laboratoires et aires culturelles de l'EHESS concernés par les fonds de la BULAC.

Marie-Lise Tsagouria rappelle que les fonds des institutions versantes à la BULAC sont tous en dépôt : ils n'appartiennent pas à la bibliothèque, et peuvent être réaffectés par les déposants comme bon leur semble. Le risque de détricotage généralisé des fonds de la BULAC lui semble néanmoins faible, du fait de la cohérence scientifique de la bibliothèque. Le seul risque clairement identifiable à ce jour concerne l'aire africaine, et l'on peut par ailleurs interroger la présence de certains fonds volumétriquement peu importants : le fonds tibétain ou le fonds mongol, par exemple.

Jean-Luc Racine suggère qu'une étude soit conduite afin de savoir où les différents fonds existants rendraient aux chercheurs le meilleur service.

Odile Grandet pense que c'est la bonne approche pour examiner la question : le Campus Condorcet est appelé à se constituer sur la base des équipes de recherche qui y emménageront. Il est logique que les fonds dont ces équipes ont besoin les accompagnent.

Pour Aboubakr Chraïbi, la réflexion doit débiter dès maintenant et embrasser tous les domaines concernés par ces questions d'implantation de collections : l'élaboration des consensus prend du temps.

Jean-Luc Racine pointe également la nécessité d'inclure le projet documentaire du Collège de France dans le périmètre de la réflexion.

François Lagirarde souhaite savoir si les collections du GED se limiteront aux documents en caractères latins.

Odile Grandet répond que non : des équipes de recherche destinées à rejoindre le campus travaillent sur le domaine russe ou chinois par exemple, même si ces équipes sont moins nombreuses que celles concernées par les collections de la BULAC.

Michèle Therrien considère quant à elle comme particulièrement motivant le concept de « territoires de recherche » retenu comme principe d'organisation des collections en libre-accès.

Thomas De Bruijn demande quels liens sont prévus entre le GED et les bibliothèques d'autres pays, ce type de collaborations étant souvent moteur pour les projets de mise en ligne de ressources.

Odile Grandet confirme que les étudiants et chercheurs étrangers pourront être accueillis sur place à Condorcet. Elle souligne que des coopérations existent déjà : la moitié des doctorants concernés par le projet sont étrangers. En fait, dès l'heure actuelle, la dimension internationale du GED s'impose naturellement.

Jean-Luc Racine remercie à nouveau Odile Grandet pour sa présentation et souhaite bonne chance au projet Condorcet, qui devra donner lieu à l'avenir, espère-t-il, à d'autres séances d'information devant le conseil scientifique de la BULAC.

#### 4. GESTION DU SUCCÈS À LA BULAC : PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

---

Marie-Lise Tsagouria présente à grands traits la note communiquée au conseil à ce sujet, en rappelant l'esprit dans lequel le comité de direction de la BULAC a réfléchi à la question : d'une part, l'attachement à ce que soit préservé un des traits constitutifs du projet de la BULAC, tel que défini par le conseil d'administration du GIP, à savoir son ouverture à un large public ; d'autre part, le caractère positif des mesures proposées, qui s'inscrivent dans une logique plus régulatrice que réglementaire.

Jean-Luc Racine insiste sur l'importance du débat autour de la question posée : il s'agit pour le conseil de déterminer s'il soutient ou non les propositions du comité de direction de la BULAC, qui s'inscrivent dans un contexte contraint, marqué à la fois par une insuffisance de places de lecture à Paris *intra-muros* (comme l'analyse bien le rapport de l'IGB cité dans la note) et l'impossibilité juridique de procéder à la dématérialisation des collections les plus récentes.

Marie-Lise Tsagouria précise en outre que l'analyse du comité de direction a constamment été guidée par le souci de faciliter l'accès à la documentation, qu'il s'agisse de contenus électroniques, comme en témoigne l'effort engagé en 2013 pour développer ce type de ressources, ou de documentation sur supports physiques, en écartant l'hypothèse d'introduire la gestion d'une file d'attente devant la bibliothèque : la file d'attente permet en effet de garantir à chaque entrant une place assise, mais elle contraint excessivement les lecteurs venus aux seules fins d'emprunter un document.

Aboubakr Chraïbi souscrit à l'analyse présentée dans la note, mais relève qu'un problème fondamental n'y est pas abordé : la pratique qui s'est généralisée de disposer des effets personnels sur plusieurs places afin de les réserver pour d'autres lecteurs qui viendront plus tard... ou non. Il suggère que la BULAC communique mieux et davantage sur ce point, en indiquant explicitement que cette pratique n'est pas admise, et en rappelant également à l'entrée de la bibliothèque le caractère spécialisé de ses fonds, qui en font un équipement destiné, sans exclusive mais prioritairement, aux étudiants et chercheurs orientalistes.

Marie-Lise Tsagouria s'engage à ce qu'un effort de communication soit fait sur ces deux points.

Dominique Akhoun-Schwarb demande ce qu'il en est du développement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les étudiants et de la mise à disposition dans ce cadre de contenus sous forme d'extraits d'ouvrages, qui pourraient répondre au moins pour partie aux besoins des étudiants de premier cycle.

Marie-Lise Tsagouria indique que la mise en œuvre d'outils de type ENT, qui s'adosent à des logiques d'établissement, ne relève pas du périmètre de la BULAC, mais de celui des membres du GIP. Elle rappelle par ailleurs que la protection qui couvre les droits de propriété intellectuelle exclut que la BULAC ou quiconque numérise et mette en ligne des contenus protégés sans accord (et la plupart du temps ni rétribution) des ayants droit.

Alexandre Asanovic précise quant à lui que l'offre éditoriale d'*ebooks* adaptés aux publics de la BULAC est très pauvre, particulièrement pour les étudiants de premier cycle.

Jean-Luc Racine constate que les difficultés rencontrées tournent autour de la question de l'acquisition ou de la constitution de collections électroniques et de la surfréquentation des étudiants de premier cycle. Ce constat permet de circonscrire le problème.

Marie-Élizabeth Ducreux considère que ce devrait être aux facultés de médecine parisiennes de répondre aux besoins de leurs étudiants et non à la BULAC. Elle informe le conseil qu'à la *Staatsbibliothek zu Berlin*, un service de places réservables est proposé aux étudiants à partir du M1.

Marie-Lise Tsagouria indique que c'est l'une des propositions faites par le comité de direction dans la note remise au conseil : étendre au étudiants de M1 le service de places réservables jusqu'à présent accessible aux étudiants de M2, aux doctorants et aux chercheurs. Elle précise que ce service ne concerne qu'une partie des places de lecture de la BULAC, et que l'étendre à l'ensemble de la bibliothèque nécessiterait d'importants travaux, pour l'heure hors de portée. Toutefois, en l'état actuel, ce service garantit aux usagers à partir du M2 de trouver à toute heure une place de lecture. Son taux d'utilisation moyen étant de 50 % environ, l'extension du service aux étudiants de M1 est apparu comme une option susceptible d'améliorer sensiblement la situation de cette catégorie de lecteurs.

Étienne Boisserie considère que les propositions 1, 2, 3, 4, 8, 9 et tout particulièrement 10 de la note « gestion du succès » présentent une utilité manifeste, à même d'améliorer notablement la situation actuelle. Il estime par ailleurs essentiel de continuer à tenter de préserver un équilibre entre usagers orientalistes et non orientalistes.

Jean-Luc Racine demande si le conseil est disposé à soutenir les propositions qui viennent d'être pointées par Étienne Boisserie et propose, afin d'éclairer les débats du prochain conseil d'administration, l'adoption par le conseil scientifique de la prise de position formelle suivante :

« Le conseil scientifique attire l'attention du conseil d'administration sur le dossier "gestion du succès" et les problèmes qui y sont attachés.

Après discussion et prise en compte d'expériences extérieures, y compris européennes, le conseil scientifique soutient les propositions de la direction de la BULAC, en appelant à trouver une juste mesure entre les demandes formulées formellement par certains utilisateurs de la bibliothèque et les exigences de la convention constitutive qui font de la BULAC un établissement qui doit être, en priorité, au service de tous ses membres fondateurs. L'équilibre est à trouver entre public extérieur, étudiants et enseignants-chercheurs. Parmi les propositions, la n°10 a particulièrement retenu l'attention du conseil scientifique pour donner un meilleur équilibre dans l'accès aux places aux étudiants de licence.

Le conseil scientifique recommande également de renforcer systématiquement l'information du public pour rappeler la spécialité de la bibliothèque, qui justifie son existence, et qui ne peut pas ne pas être prise en compte. »

*La prise de position formelle du conseil quant à la gestion du succès de la BULAC est adoptée à l'unanimité.*

## 5. POINT ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL SUR LES COLLECTIONS DE LA BULAC

---

Alexandre Asanovic présente au conseil la note qu'il a préparé à ce sujet : un constat initial s'impose, celui d'une tension entre la nécessité de prendre en compte dans toute leur extension l'ensemble des domaines couverts par la BULAC et les moyens humains par définition limités dont dispose la bibliothèque. Cette contrainte impose de distinguer, parmi les collections, celles nécessitant un entretien constant et celles qui, pour diverses raisons, ne pourront faire l'objet que d'un entretien intermittent.

*De facto*, ce traitement différencié a toujours existé. Il s'agit désormais de l'explicitier et de le formaliser, sur la base de critères objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs, et dans un cadre pluriannuel, qui semble en la matière le plus adapté pour assurer la meilleure coordination possible entre la gestion des acquisitions, celle des dons et le traitement documentaire des collections (catalogage informatisé et rétroconversion notamment).

Quatre axes de travail ont ainsi pu être dégagés :

- sur le plan de la gestion des acquisitions et des dons, l'objectif est de maintenir la diversité des fonds et des langues caractéristique de la BULAC, via une politique de recrutement planifiée de manière pluriannuelle (ce qui s'avère également sécurisant pour les agents concernés). Ainsi :
  - un recrutement a été effectué au mois de novembre 2013 pour le domaine arabe (constitutif des fonds historiques de la BULAC et soumis à une forte pression du public), en remplacement de deux agents à temps partiel ;
  - la quotité dédiée à l'hébreu a quant à elle été reconduite ;
  - suite au départ du chargé de collections sur le domaine thaï, il a été décidé de procéder en remplacement au recrutement d'un spécialiste du khmer, fonds en attente de traitement depuis plusieurs années ;
  - enfin, la chargée de collections pour le domaine albanais sera remplacée par une spécialiste à double compétence, qui interviendra sur les fonds hongrois et roumain, également en attente de traitement depuis plusieurs années.
- sur le plan du signalement des collections, le choix a été fait :
  - d'une part de porter l'effort sur les gisements documentaires sous-exploités car ne figurant pas au catalogue informatisé : vont ainsi s'ouvrir ou trouver un terme en 2014 les chantiers de rétroconversion des catalogues sur fiches en chinois, arabe, arménien, hébreu et persan (pour ce qui est du catalogue sur fiches de l'ancienne BIULO, les autres catalogues sur fiches en persan ayant déjà été rétroconvertis) ;
  - d'autre part, de procéder au catalogage des fonds anciens de la BULAC (manuscrits turcs, ottomans, arabes et persans), en préfiguration de leur numérisation dans le cadre d'un financement sur appel à projets de la Région Île-de-France ;
  - en outre, de procéder au traitement des dons et des achats accumulés en amharique (la production éditoriale dans ce domaine étant très irrégulière, le traitement des fonds est effectué une fois atteinte une masse critique suffisante) ;
  - enfin de recruter un spécialiste en chinois, afin de résorber le retard pris pour le traitement de 5 000 volumes en attente de catalogage (entre temps, les

acquisitions courantes seront assurées à temps partiel par la responsable de la Mission de coordination enseignement et recherche, par ailleurs sinologue).

- la révision et la fluidification des circuits de traitement, tant des documents destinés aux magasins qu'au libre-accès, qui devrait permettre une meilleure réactivité vis-à-vis des demandes des lecteurs ;
- enfin, l'accessibilité des documents en libre-accès sera améliorée grâce à une révision de la classification mise en place à l'ouverture (suppression d'anomalies, simplification, homogénéisation).

Michèle Therrien s'étonne du nombre de recrutements programmés dans un contexte de contraction budgétaire.

Marie-Lise Tsagouria la détrompe : les recrutements en question s'effectuent à effectifs constants.

François Lagirarde s'étonne du choix de recruter pour le khmer en lieu et place du thaï : la production scientifique de la Thaïlande est en effet sans commune mesure avec celle du Cambodge.

Alexandre Asanovic rappelle qu'il s'agit de rattraper une absence de traitement des fonds khmers pendant plusieurs années consécutives et qu'un rééquilibrage au profit du thaï viendra de la même manière à son heure.

Étienne Boisserie s'interroge sur la durée des contrats en khmer et roumain-hongrois.

Alexandre Asanovic précise qu'il s'agit de contrats de deux ans.

Jean-Luc Racine s'interroge sur la nature des financements mobilisés dans le cadre de l'appel à projets de la Région Île-de-France. S'agit-il, comme à la BnF, de partenariats public-privé ?

Marie-Lise Tsagouria précise qu'il s'agit de financements exclusivement publics et que de ce fait, les contenus numérisés comme les métadonnées produites lors de la phase de catalogage seront gratuitement mis à la disposition du public.

Jean-Luc Racine demande aux membres du conseil de se prononcer quant à la distinction opérée par la BULAC entre collections nécessitant un entretien constant et fonds ne requérant qu'un entretien intermittent, « tournant ».

Les réactions exprimées manifestent une satisfaction vis-à-vis de l'effort opéré par la BULAC pour garantir, à ressources humaines constantes, une gestion équilibrée de l'ensemble de ses collections.

Sous l'impulsion d'Aboubakr Chraïbi, le conseil scientifique félicite unanimement la BULAC, et plus particulièrement Ladan Taheri, pour l'obtention, dans le cadre de l'appel à projets de la Région Île-de-France, du financement destiné à la numérisation du fonds historique de la bibliothèque.

Aboubakr Chraïbi souhaite par ailleurs savoir si la BULAC dispose d'agents spécialisés dans la recherche de financements sur projet ou autre.

Marie-Lise Tsagouria lui indique que non.

Jean-Luc Racine salue l'effort programmatique du Pôle collections de la BULAC. Il attire l'attention de la bibliothèque sur la nécessité de suivre de près l'émergence académique de certains pays en plein développement.

Marie-Élizabeth Ducreux ajoute qu'il est capital, en période de contraction budgétaire, de définir clairement, comme le fait la BULAC, des priorités scientifiques.

*La séance est levée à 12h50.*